



Stop devant mon bateau sur une voie principale

Par **mariegag**, le **10/04/2017** à **13:45**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
nest il autorisé d'installer un stop devant la sortie d'un pavillon (double portail), en plein milieu d'un bateau, ce qui fait que les voitures s'arrêtent devant chez moi au milieu. C'est au niveau de la place de la Mairie du village sur la voie principale.
Les raisons invoquées sont de ralentir les voitures sur cette voie départementale. Le stop était précédemment le long de la voie principale en face. Il y a de l'autre côté un stop devant un arrêt de bus qui coupe aussi la voie principale. C'est le maire qui a pris la décision de déplacer ce stop.
Merci de votre réponse.

Par **le semaphore**, le **10/04/2017** à **14:12**

Bonjour

Par **amajuris**, le **10/04/2017** à **14:39**

Vous n'êtes pas propriétaire du domaine public qui appartient à la commune et qui en a la gestion.
Salutations (et bonjour à l'occasion).